

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

9 mars 2009

RÉFORME DE L'HÔPITAL - (n° 1210)

Commission	
Gouvernement	

**SOUS-AMENDEMENT**

N° 2121

présenté par  
M. Rolland-----  
à l'amendement n° 1645 de M. Pupponi  
-----

à l'ARTICLE 26

À l'alinéa 4, substituer au mot :

« santé »

les mots :

« la santé et de l'autonomie ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Sous-amendement de cohérence avec l'amendement n° 711, qui tend à renommer la « conférence régionale de santé » « conférence régionale de la santé et de l'autonomie ».